

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°32-2024	MOYENS GENERAUX MARCHE DE TRAVAUX <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Marché n° 2023-28 de travaux de déconstruction de 4 maisons situés à l'îlot trinité, passé avec EBM DEMOLITION (49)</i>
-------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'inscription faite au budget de la Ville ;

Vu la consultation lancée le 22 novembre 2023,

VU le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et validé par les services ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public n°2023-28, destiné aux travaux de déconstruction de quatre maisons situées à l'îlot trinité, aux conditions suivantes :

Attributaire	Montant HT
EBM DEMOLITION RUE DES LANDES ZA DE BELLEVILLE SAINT PIERRE MONTLIMART 49110 MONTREVAULT SUR EVRE	152 708.48 € HT

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 2 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise en Préfecture le **12 AVR. 2024**

Et affichée le **12 AVR. 2024**

